
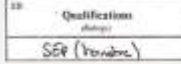
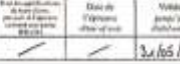


FORMATION : VOL(S) (4)			
Fonction de l'expérience du pilote et des échanges en briefing, l'instructeur appréciera les exercices devant faire partie du maintien de compétence. Les éléments ci-après devraient être vus, sauf en cas d'expérience clairement avérée du pilote (cas par exemple des exercices de navigation, si ≥ 10 étapes dans les 24 mois).			
EXERCICES REQUIS	COMPETENCE SATISFAISANTE	NON APPLICABLE	NON VU, EXPERIENCE SUFFISANTE
DEPART			
Vérifications avant le démarrage (internes)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Démarrage du moteur normal, défaillances	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Roulage	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Vérification avant le départ : point fixe moteur	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Montée : pente max / vario max, virages sur cap, mise en palier	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MANIABILITE			
Virages serrés (360° vers gauche / droite à une inclinaison de 45°)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Décrochages / approches du décrochage et récupération	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Si applicable, maniement avec le pilote automatique / directeur de vol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NAVIGATION (PROCEDURES VFR EN ROUTE) – RECOMMANDEE SI EXPERIENCE < 10 ETAPES DANS LES 24 DERNIERS MOIS			
Plan de vol, navigation à l'estime (DR) et lecture de cartes	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Maintien de l'altitude, du cap, et de la vitesse	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Orientation, planification et revue des ETA	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Si applicable, utilisation du radioguidage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion du vol (journal de bord, vérifications de routine)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
APPROCHE ET ATERRISSAGE			
Procédure d'arrivée sur aérodrome	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Atterrissage normal	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Atterrissage sans volets	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Manœuvre de remise des gaz	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PROCEDURES INHABITUELLES ET D'URGENCE			
Décollage interrompu à une vitesse raisonnable	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Panne moteur simulée après le décollage	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Atterrissage forcé simulé sans puissance	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
AUTRES EXERCICES PRATIQUES			
SIGNATURE DU PILOTE		SIGNATURE DE L'INSTRUCTEUR	

Formulaire de prorogation de qualifications de classe SEP(T) et TMG créé par l'ANPI conforme au guide DSAC/PN/LIC 120169 émit le 02/06/2015 par la DGAC à l'attention des FI et CRI.

 PROROGATION SEP(T) ET TMG PAR EXPERIENCE FORMATION DE MAINTIEN DE COMPETENCE		V.1.2 – (1) 30/10/2015	
PILOTE		INSTRUCTEUR	
NOM PRENOM		NOM PRENOM	
N° LICENCE		N° LICENCE	
EXPERIENCE TOTALE			
CDB SEP(T) / TMG	TOTAL SEP(T) / TMG	TOTAL AVION	
EXPERIENCE RECENTE			
12 DERNIERS MOIS	CDB SEP(T) / TMG ≥ 6 H EN CDB	TOTAL SEP(T) / TMG ≥ 12 H (DONT REMISE A NIVEAU)	DECOLLAGES / ATERRISSAGES (DONT REMISE A NIVEAU)
			<input type="checkbox"/> ≥ 12
24 DERNIERS MOIS	NOMBRE D'ETAPES <input type="checkbox"/> < 10 ⇒ REMISE A NIVEAU EN NAVIGATION RECOMMANDEE		
	<input type="checkbox"/> ≥ 10 ⇒ REMISE A NIVEAU EN VOL LOCAL (SAUF APPRECIATION CONTRAIRE DU FI/CRI)		
FCL.010 : UNE «ETAPE» DESIGNÉ UN VOL COMPRENANT DES PHASES DE DECOLLAGE, DE DEPART, DE VOL DE CROISIERE D'AU MOINS 15 MINUTES, D'ARRIVEE, D'APPROCHE ET D'ATERRISSAGE.			
CRITERES DE PERFORMANCE (NIVEAU PPL)			
Le pilote doit :			
<ul style="list-style-type: none"> ○ Manœuvre l'avion dans le cadre de ses limitations ○ Exécuter toutes les manœuvres avec souplesse et précision ○ Faire preuve de jugement dans la conduite du vol ○ Appliquer ses connaissances aéronautiques ○ Garder à tout instant le contrôle de l'avion de manière à ce que la réussite d'une procédure ou d'une manœuvre ne laisse jamais de doute 			
Les limitations suivantes constituent une orientation générale. L'instructeur doit tenir compte des conditions de turbulence, des qualités de vol et des performances du type d'avion utilisé :			
<ul style="list-style-type: none"> ○ Altitude : ± 150 ft ○ Cap : ± 10° ○ Vitesse : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décollage et approche : + 15 / - 5 KT ▪ Toutes les autres phases de vol : ± 15 KT 			
EXPERIENCE RECENTE OK <input type="checkbox"/>		⇒ Renseigner SIGEBEL (https://sigebel.ext.aviation-civile.gouv.fr)	
MAINTIEN DE COMPETENCE OK <input type="checkbox"/>		⇒ Imprimer l'extrait nominatif	
		⇒ Le FI / CRI met à jour le triptyque :	
DATE		 	

Qualifications (Pilote)	Date de l'expiration de la qualification	Date de l'expiration de la qualification (CDB SEP(T) / TMG)	Année de l'expiration de la qualification (CDB SEP(T) / TMG)	Signature de l'expéditeur en vertu de l'article 120169 du guide DSAC/PN/LIC
SEP (Pilotage)			30/10/2015	

FORMATION : BRIEFING

(2)

SUJETS OBLIGATOIRES**DATE**

- TEM (GESTION DES MENACES ET DES ERREURS)
- PRISE DE DECISION FACE A DES CONDITIONS METEOROLOGIQUES DEGRADEES
- VOL NON INTENTIONNEL EN CONDITIONS IMC
- CAPACITES DE NAVIGATION

AUTRES SUJETS TRAITES**FORMATION : VOL(S)**

(3)

FORMATION MINIMALE : 1 HEURE DE VOL, 1 VOL

VOL 1 (REQUIS)

TYPE

IMMAT.

DATE

DUREE

DEPART

ARRIVEE

OBJET

VOL 2 (S'IL NECESSAIRE)

TYPE

IMMAT.

DATE

DUREE

DEPART

ARRIVEE

OBJET

NOTE : La DGAC préconise de conduire le vol d'entraînement pour la prorogation SEP/TMG en une seule fois lors d'un vol d'une durée minimale d'une heure, permettant notamment de satisfaire les conditions de prorogation prise en compte sur le site SIGEBEL (ergonomie conforme à l'ancien règlement).